
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Vendredi 13 Juillet 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Extrait d'une lettre de Manhein, en date du 3 juillet.

Nous avons aujourd'hui reçu l'avis que 6 mille hommes de guerre, presque tous émigrés français, étoient entrés avec 1200 chevaux dans un des bailliages de l'électorat, sans en avoir demandé la permission à la régence de Manhein. Cette entrée a été si brusque que ladite régence n'a pu seulement y envoyer un officier pour protester contre une démarche aussi illégale, aussi contraire à la constitution de l'empire Germanique; mais elle dépêcha un courrier à Munich pour avertir S. M. S. E. que des troupes étrangères s'étoient emparées d'une partie de ses états. Malgré la chaleur qu'y a mis la régence, on croit généralement que cette affaire n'aura aucune suite fâcheuse.

Soleure, 29 juin. Les députés de cette ville sont partis hier pour la diète de Frauenfeld, qui se tient tous les ans après la saint Jean: il paroît constant qu'il sera résolu, unanimement, de rappeler les troupes Helvétiques qui sont au service de la nation Française, sans en excepter même le ci-devant régiment des gardes.

On n'a pas encore reçu de réponse à la proposition faite aux Français de la part des membres de la diète précédente, d'évacuer les défilés de Porentrui.

De Coblenz, le 3 juillet. M. le duc de Brunswick, généralissime de l'armée combinée, est arrivé ici le 3 de ce mois. Tous les émigrés qui étoient à Bingen vont se rendre à Creuzenach, à 5 lieues de Bingen. Les

illustres frères de Louis XVI doivent y être arrivés le 7. Après-demain partiront les gardes-du-corps, qui sont dans les environs de Mayence et Bingen, pour se rendre à Elfeld. M. le duc de Guiche, chef de ces troupes, formera les escadrons. Ce corps est composé de 16 à 1700 hommes.

L'armée du prince de Condé fera l'avant-garde; elle est forte à-peu-près de 15 mille hommes de cavalerie et 20 mille d'infanterie.

Comme les dernières troupes Prussiennes n'arriveront à Coblenz que le 24 du courant, les grandes opérations ne commenceront pas avant le 10 du mois d'août.

Mayence, 2 juillet. Les émigrés font deux fois par jour l'exercice, soit à pied, soit à cheval. Le 24 du mois passé deux compagnies, de dix hommes par village, sont venues à cheval et en uniforme faire leur cour à son A. E. L'électeur les a reçus, comme à l'ordinaire, de la manière la plus gracieuse. M. de Villars, envoyé constitutionnel de France, a été choqué de cet accueil distingué. «En voyant un si grand appareil, a-t-il dit à son A. E., j'ai cru que le roi des Français étoit à Mayence.» Il a fait ensuite des plaintes à l'électeur qui n'a pas daigné lui répondre. Après le couronnement on le priera de partir. Il vit absolument isolé, et demeure dans une maison particulière.

Je ne vous entretiendrai point du passage des Autrichiens, du transport de l'artillerie et des munitions, vous sentez qu'il en doit être ainsi.—Le prince de Condé vient de recevoir de fortes sommes d'argent.

D'Offenbourg, 6 juillet. Depuis l'arrivée

du prince de Hohenloe, général en chef, les troupes sont dans la plus grande activité. La nuit dernière, près de 4 mille Autrichiens ont quitté leurs postes, et sont venus occuper la ville de Kehl, et le pont du Rhin (Kehl est à une demi-lieue de Strasbourg.) Les Français de leur côté ont fait couper le pont du Rhin, et on ne communique plus que par de petits bateaux. Je puis vous assurer que la manœuvre des Autrichiens a jeté l'épouvante dans Strasbourg. On rit de pitié ici quand on lit le courrier de Strasbourg, rédigé par Laveaux. C'est un misérable libelle, rempli de mensonges, de calomnies et de forfanteries ridicules de vos jacobins. On assure cependant qu'il est copié par toutes vos feuilles démocratiques. On peut dire qu'en ce cas leurs lecteurs sont toujours trompés. Comme le bonheur du peuple est le premier mobile de notre souverain, les Autrichiens ne se leveront tout entiers qu'après la moisson.

J A C O B I N S.

Galimathias du 9.

En attendant que les secrétaires soient arrivés, un citoyen des tribunes ôte son bonnet et dit : je vous demande bèn pardon, M. le président ; comment se porte notre ami Manuel ? — M. Collot-d'Herbois répond pour le président : assez bien, monsieur ; notre frère Manuel n'a plus qu'une fièvre très-forte : il demande qu'on le porte à la féderation. — Ce pauv' cher homme ! Pardon de la liberté, quoiqu'ça ; c'est que j'étois t'inquiet, voyez-vous ? — Il n'y a pas de quoi, monsieur : vous témoignez un empressement commun à tous les bons citoyens. — Oh ! j'dis, pour ça, je le suis.

M. Antoine rend compte de l'état de Metz : on remarque, dans son discours, une phrase qui flatte infiniment l'aimable société ; c'est que, dans le cas où le bruit qui couroit de l'arrivée du roi avec M. de Lafayette dans Metz, se seroit réalisé, les patriotes de cette ville avoient juré publiquement de les recevoir, l'un et l'autre, à coups de canon !... Nous passons sous silence toutes les sottises que renferme le discours de M. Antoine, discours qui n'est qu'une répétition de ce qui se dit tous les jours dans l'antre des jacobins. M. Robertspierre bavarde à son tour et sur le même sujet, sur M. de Lafayette. Oh ! comme les jacobins ont peur de cet homme-là ! Ils ne s'occupent que de lui. Tous jours des députations relatives à M. Pétion

et au bon M. Manuel : enfin M. Antoine termine la séance en annonçant qu'il a rencontré sur sa route, près Verdun, plusieurs voitures chargées de bombes, dont la destination étoit pour Paris. Les bons frères pâlisent, et se retirent en bourdonnant contre la cour, contre Lafayette, contre Lukner, etc.

Paris 13 juillet.

M. Pétion a fait insérer, dans les journaux dévoués à son parti, ses observations. Nous avons cru, en voyant ce titre, qu'il alloit s'attacher à combattre l'arrêté du directoire, qu'il alloit nier ou du moins expliquer et atténuer les faits qui servent de base à cet arrêté, qu'il alloit en un mot repousser d'une manière victorieuse toutes les inculpations dirigées contre lui.

Quel a été notre étonnement de voir M. Pétion se jeter dans des discussions vagues et métaphysiques, sur la manière de conduire un peuple ; rechercher les moyens d'élever les Parisiens à la hauteur des circonstances actuelles ; raisonner dans la supposition d'une émeute populaire, et soutenir qu'en ce cas les moyens violens, c'est-à-dire repressifs, pourroient avoir les suites les plus funestes ! Ces principes, dit-il, ont toujours été la base de ma conduite, dans le cours de ma vie publique. — C'est justement ce que Mirabeau appelloit *se faire une conscience*.

Du reste M. Pétion se déclare l'appui de cette partie du peuple qu'on appelle, dit-il, *la canaille*, de ces hommes qu'on regarde à peine, parce qu'ils sont *mal vêtus*. On voit bien que M. Pétion tend à devenir l'idole du petit peuple et le roi des sans-culotte ; mais on cherche vainement en lui le fonctionnaire public, jaloux de son honneur et de sa réputation, le magistrat intègre, qui, pour empêcher que le soupçon ne s'attache à sa personne, s'empresse de confondre la calomnie, et de faire briller son innocence à tous les yeux. — Il valoit mieux imiter Manuel et garder le silence. Dire qu'on ne veut pas donner ses moyens de défense, parce que la malveillance les interpréteroit mal, c'est cacher sous une phrase hypocrite l'impuissance où l'on est de se justifier. Aussi, nous le répétons, M. Pétion pourra être déclaré absous, mais une tache ineffaçable n'en restera pas moins imprimée sur son front.

— La journée du 14 ne paroît pas devoir être aussi orageuse qu'on l'avoit cru d'abord.

On voit bien quelques fédérés brûlés par le soleil ; mais ils sont en petit nombre et ont l'air pacifique. Cependant les factieux redoublent d'activité : ils emploient tous les moyens qui peuvent exciter des mouvemens dans le peuple. Robertspierre a fait imprimer une adresse, qui tend à allumer le feu de la guerre civile. Il veut que les fédérés vengent le sang de leurs frères, répandu dans le Champ-de-Mars ; il veut que le peuple ne quitte pas ce champ qu'il n'ait recouvré ses droits. = Plusieurs feuilles ont publié que, dans la nuit de lundi à mardi, Santerre s'étoit présenté au château avec une escorte, et avoit forcé le commandant du bataillon d'aller voir si la reine étoit dans son appartement, prétendant qu'on l'avoit apperçue dans le faubourg Saint-Germain. Cette princesse reposoit : on a respecté son sommeil, et l'on a reveillé le roi. « On sait bien, a dit sa majesté, que je ne pense pas à quitter la capitale, dans un moment où ma présence y est plus nécessaire que jamais ; mais on cherche à exciter du trouble. Ma bonté commence à se lasser : si ces manœuvres continuent, on ne connoitra bientôt que ma justice. »

= On a répandu qu'on vouloit enlever M. Pétion. Plusieurs gardes nationaux ont fait des patrouilles à sa porte, pendant la nuit, et deux municipes en écharpe ont veillé dans sa chambre, pour assurer son repos.

— Manuel veut absolument se trouver à la fédération. S'il ne peut y aller, il s'y fera transporter en litière. La tête agira au défaut du bras.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mercredi soir 11 juillet.

Une lettre du ministre de la marine annonce que la guerre civile désole toujours Saint-Domingue.

De prétendus citoyens de Versailles dénoncent le département de Seine et Oise, qui a eu l'audace d'envoyer une adresse au roi. « Frappez encore, messieurs, ce général insolent qui délibère avec son armée, qui déserte pour venir faire entendre une voix dictatoriale dans l'enceinte des législateurs. » — Honneurs de la séance.

On passe à l'ordre du jour sur une motion de M. Thuriot, qui veut que le public puisse assister au conseil du roi.

Quelques habitans de Roye font une pétition où ils se plaignent de ce que le roi appose son *veto* sur des décrets de circonstance. — M. Dumas, ex-président, occupoit le fauteuil. Il a interrompu les pétitionnaires. M. Lacroix, jacobin ardent, et vice-président, a couru au fauteuil : M. Dumas est descendu, au milieu des huées des tribunes. Il a voulu parler ; un décret lui a ôté la parole.

Des ouvriers viennent du Champ-de-Mars, avec les instrumens de leur travail, demander que MM. Manuel et Pétion soient réintégrés, et les membres du département décrétés d'accusation. Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance.

Le sieur Geoffroi dénonce un plan de banqueroute par le moyen des faux assignats. Le plan est concerté entre MM. Laqueille, d'Ambli, Calonne et d'autres émigrés.

— L'assemblée passe à l'ordre du jour, et la sentence contre Geoffroi sera exécutée.

Nombre de députations viennent redemander M. Pétion.

La municipalité sollicite, et l'assemblée rend un décret qui ordonne qu'il sera payé 30 sous par jour aux volontaires qui viendront à la fédération. La municipalité annonce que deux juges de paix viennent de décerner un mandat d'amener contre MM. Pétion et Manuel. M. Thuriot soutient que la souveraineté du peuple est attaquée dans ses principes : il veut que les deux juges de paix soient mandés à la barre, et que l'assemblée se déclare permanente.

Des fédérés de Rochefort demandent un décret d'accusation contre Lafayette.

M. Saillant a pris le château de Banne : son armée s'accroît chaque jour. Le pouvoir exécutif est chargé de rendre compte des ordres qu'il a donnés à ce sujet.

Messieurs, dit M. Cambon, on assure que des juges de paix ont décerné des mandats d'arrêt contre 30 députés ; mais, messieurs, restons ici, nous y sommes inattaquables. Je certifie, dit M. Chabot, que 1200 faux témoins ont été entendus dans l'affaire du 20. Nous sommes peu ici, reprend M. Cambon, que les huissiers aillent reveiller les membres qui dorment. Une députa-tion vient dénoncer l'enlèvement d'un canotier du Val-de-Grace, décrété pour les événemens du 20. C'est la contre-révolution, s'écrie M. Thuriot ; je sais qu'il y a des gens habillés de gris qui ont des poignards, et qui rodent autour de l'assemblée. Il est constant, ajoute un autre membre, que Pétion

doit être assassiné dans quatre jours, et le feu mis aux quatre coins de Paris. Je ne m'étois pas trompé, s'écrie M. Thuriot en rentrant dans la salle, d'où il venoit de sortir : on vient de saisir trois hommes qui ont des poignards sous leurs bras. Allons, qu'ils soient amenés à la barre et interrogés. Votre nom, dit M. le président au premier ?..... Que faites-vous, dit M. Albitte ? je connois cet homme-là ; c'est un bon patriote s'il en fut jamais. Et les autres aussi, ajoute un membre, j'en réponds sur ma tête. Ils croyoient l'assemblée menacée, ils accouroient la défendre. Les ris succèdent à la crainte, et les défenseurs de l'assemblée sont admis dans son sein. On reprend l'affaire de M. Pétion. Plusieurs membres jacobins vouloient qu'on cassât sur-le-champ la procédure. La discussion est ajournée, et la séance levée à quatre heures du matin.

Séance du jeudi, 12 juillet.

On avoit dénoncé à l'assemblée un tribunal composé de juges de paix, et séant aux Tuileries. Ce tribunal, disoient les dénonciateurs, ordonne des emprisonnemens arbitraires, et est admis à la table du roi. Le juge de paix de la section des Tuileries a répondu que deux officiers municipaux et deux juges de paix s'étoient réunis aux Tuileries, pour prendre des informations locales ; mais qu'ils n'avoient jamais eu l'honneur de manger avec sa majesté. Les dénonciations sont renvoyées au pouvoir exécutif.

Il est décrété que les députés porteront désormais à leur boutonnière, quand ils seront dans leurs fonctions, un large ruban tricolor, au bout duquel sera attaché un petit livret de métal doré : on lira d'un côté *droits de l'homme*, et de l'autre *constitution*. Les administrateurs de département et de district porteront une médaille avec les mots : *respect à la loi*. La médaille des administrateurs de département sera dorée. Celle des administrateurs de district sera seulement argentée. Les huissiers des tribunaux changeront leur chaîne contre une médaille.

Après s'être occupée de ces objets très-importans, comme on voit, après avoir entendu une dénonciation contre M. Lafayette, l'assemblée mande les ministres pour rendre compte de la décision du roi sur la suspension de M. Pétion. En attendant on lit la lettre suivante du conseil général de la commune de Marseille. (Quatre membres seulement ont refusé de la signer.)

« Législateurs, lorsque vos prédécesseurs

furent les loix constitutives de l'état, ils imposèrent à la nation les loix de la royauté et contrarièrent en plusieurs points les droits de l'homme.

» Il est temps d'abroger ces loix ; il est temps que l'assemblée se gouverne elle-même. La déclaration des droits contient les bases éternelles de toute constitution libre. Comment donc nos constituans ont-ils pu établir l'hérédité monstrueuse du trône, lorsqu'ils avoient aboli toute prérogative héréditaire ?

» Non, la nation ne peut souscrire à de telles loix ! elle a déjà fait mille réclamations inutiles ; elle veut en faire d'efficaces ; elle a le droit de rejeter les loix que ses representans lui font. Avouez, législateurs, que nos constituans n'ont rien constitué ; et si vous voulez répondre aux vœux de la nation, la liberté peut encore renaitre. »

Le conseil général de la commune de Marseille.

Après de très-violens débats, l'adresse est renvoyée au comité qui fera son rapport demain.

Les fédérés qui ont présenté cette adresse avoient fait un discours analogue. Ils avoient demandé un décret d'accusation contre Lafayette, la déportation des prêtres, et la punition des traîtres, *de tous les traîtres*.

Un membre fait décréter qu'il sera aussi rendu compte demain de la pétition de M. Lafayette.

La cérémonie de la fédération sera la même qu'en 1790. Le président sera placé à la droite du roi. Le serment sera prêté à midi. 60 membres iront le matin sur la place de la Bastille placer la première pierre de la colonne de la liberté.

Le général Lamorlière écrit que son armée est dans les meilleures dispositions.

Le ministre de la justice annonce une proclamation du roi, qui confirme l'arrêté du département. Immédiatement après la lecture de cette proclamation, M. Pétion est admis à la barre ; il a beaucoup déclamé contre le département. Quant à la confirmation de l'arrêté par le roi, a dit cet homme audacieux, elle ne m'étonne point. Le département avoit rendu un bon office au roi, le roi vient à son appui. Applaudissemens très-vifs, et répétés à chaque instant. L'affaire sera jugée demain sans désespérer.

La commission des douze fait décréter qu'il sera fourni par les départemens un renfort de troupes pour l'armée.

— Nous parlerons demain des deux adresses que nous avons annoncées.